



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi vingt-quatre octobre à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 18 octobre par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Annie DALLA BETTA, Laurent GARDELLE, Marie-France POUJOL, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames et Messieurs, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC, Pascal SVOBODNY, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Adhésion au groupement d'achat pour les prestations d'entretien des cimetières
- 2- Déclaration d'intention d'adhésion à la convention de participation santé
- 3- Modification du tarif repas cantine « adulte »
- 4- Création de l'adresse « Chemin de la station »
- 5- Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels
- 6- Décision modificative n°1 « Charges du personnel »
- 7- Décision modification n°2 « Provision de charges »
- 8- Destination du foyer rural suite à sa réhabilitation
- 9- Proposition d'ajout par M. le Maire « Validation du devis pour le City Stade »

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

2023-07-01 Adhésion au groupement d'achat pour les prestations d'entretien des cimetières

Par manque d'information sur l'organisation de ce service et le coût engendré par cette adhésion, le conseil municipal décide d'ajourner ce point.

2023-07-02 Déclaration d'intention d'adhésion à la convention de participation santé

La mutuelle collective étant obligatoire au 1^{er} janvier 2024, la négociation menée par le CDG31 fait état d'un tarif 15€ par mois et par agent établi par la mutuelle MNT.

Le conseil municipal est favorable à cette adhésion, à l'unanimité.

2023-07-03 Modification du tarif repas cantine « adulte »

Dans la dernière modification des tarifs de cantine, le tarif adulte n'avait pas été revu.

Le traiteur facture le repas adulte à 3,811€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de facturer ce repas à 4€.

2023-07-04 Création de l'adresse « Chemin de la station »

Après échanges, le conseil municipal décide unanimement de nommer le chemin de la station « Chemin de Terre-Fort ».

2023-07-05 Attribution du RIFSEEP aux agents contractuels

Aucune avancée n'ayant été réalisée sur ce dossier, ce point est ajourné.

2023-07-06 Décision modificative n°1 « Charges du personnel »

Suite à de nombreux remplacements pour maladie, le budget alloué pour l'année 2023 au chapitre « Charges du personnel » n'est pas suffisant. Une décision modificative de 30 000€ est nécessaire :

- 18 000€ de virement crédit inter chapitre

- 12 000€ de remboursement d'assurance statutaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

2023-07-07 Décision modification n°2 « Provision de charges »

Par manque d'information sur cette décision, le conseil municipal ajourne ce point.

2023-07-08 Destination du foyer rural suite à sa réhabilitation

Après échanges et débats, le conseil municipal arrive à un consensus sur la destination du foyer rural :

- le foyer est ouvert aux jeunes et aux associations du village ; l'ouverture au public est à rediscuter.
- un règlement intérieur sera à établir et à faire signer aux utilisateurs.
- un planning de réservation devra être tenu pour éviter des doublons.

2023-07-09 Validation du devis pour le City Stade

La commune souhaite réaliser des aménagements à destination des jeunes et des familles de la commune.

M. le Maire propose donc d'ajouter ce point à l'ordre du jour. L'ensemble du conseil y est favorable.

Suite aux différents devis présentés, la proposition de Sud Environnement a été retenue, à savoir Fourniture City Carré Magique sans plateforme pour un montant HT de 26 350€, et TTC 31 620€.

La plateforme sera réalisée par l'entreprise GAYRAUD TP, l'option béton poreux pour le sol est choisie, pour un montant HT de 35 331€, et TTC de 42 397,20€

Soit un total du projet HT de 61 681€ et TTC de 74 017.20€

Suite à ce projet, des demandes de subventions seront réalisées au taux maximum possible, auprès de :

- Etat (DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux),
- Région
- Département

QUESTIONS DIVERSES

- Navette du mercredi

Ce service n'est plus assuré depuis la rentrée par le taxi.

Une solution temporaire a été trouvée : la commune fait appel à l'entreprise Alternative Tourisme.

Le tarif de cette prestation est de 47€ HT par mercredi.

Des solutions autres doivent être étudiées.

La pérennité de ce service sera débattue lors du prochain conseil.

- Requalification d'un terrain « non constructible » en terrain « constructible »

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette requalification et décide de s'en tenir à la carte communale.

- Energies renouvelables

Un groupe de travail est créé pour établir et proposer les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER.

Ce groupe est constitué de Messieurs Negro, Richard, Gardelle et Vialade.

- Demande d'implantation d'un nouveau taxi.

Le conseil est favorable à cette nouvelle implantation.

- Demande d'aide pour la cantine

Une demande d'aide a été adressée à la mairie. Le conseil propose d'orienter la famille vers de CIAS qui pourra la diriger vers des aides adaptées.

- Achat de Talkie-Walkie

L'achat de 8 Talkie-Walkie est proposé dans le cadre du PPMS « attentat intrusion » en lien avec l'école.

Le conseil approuve cet achat. Un devis de 300€ a été réalisé auprès de Décathlon Pro.

- Caution ménage Salle des Fêtes

Mme Dalla-Betta propose d'abaisser la caution ménage de 300€ à 150€.

Le conseil est favorable à cette décision.

- Proposition de l'IFTS pour la formation des élus dans le cadre du DIF.

Le conseil n'est pas favorable à cette proposition, une formation complète étant déjà proposée par l'ATD31.

- Fourrière

Un changement de fourrière est proposé au conseil à travers l'adhésion à la fourrière de Bouloc.

Le tarif est de 0,83cts/an/habitant.

Ce tarif étant moins élevé que le précédent, le conseil approuve ce changement qui sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

Affiché le **15 NOV. 2023**

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER

